



**Occupation du domaine public**  
**Stationnement d'un Camion nacelle 24 rue de l'Angle**  
**Le 10 octobre 2022 de 8h00 à 18h00.**

Le Maire de la ville de Holtzheim

- VU l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales  
VU l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales  
VU les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales  
VU l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieur  
VU La demande de M. Loïc RAPP

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons techniques d'autoriser le stationnement d'un camion nacelle pour une intervention EDF.

**ARRETE**

- Article 1<sup>er</sup>** Le 10 octobre 2022 de 8h00 à 18h00  
Le stationnement des véhicules sera interdit qualifié gênant rue de l'Angle pour permettre la mise en place d'un camion nacelle de 17 tonnes.
- Article 2** La société EDF est autorisée à stationner un camion nacelle devant le N° 24 rue de l'Angle le 10/10/2022 de 8h00 à 18h00 pour le redressement d'un mât de toiture.
- Article 3** Le trottoir étant impraticable, les piétons seront invités à prendre le trottoir en face. La circulation des véhicules sera alternée par panneaux.
- Article 4** La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise qui exécute l'intervention.
- Article 5** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de l'entreprise qui exécute les travaux.
- Article 6** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 7** Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- Société EDF
- Monsieur Loïc RAPP



Holtzheim le 4 octobre 2022  
Par délégation du Maire  
L'adjoint Bruno MICHEL